



Prier dans la ville
2024, année de la prière

La lettre qui tue



Frère Jean-Laurent Valois

Couvent Saint-Thomas-d'Aquin à Lille - Maison du 60

Évangile

TO-2 - Mardi

Marc 2, 23-28

Un jour de sabbat, Jésus marchait à travers les champs de blé ; et ses disciples, chemin faisant, se mirent à arracher des épis. Les pharisiens lui disaient : « Regarde ce qu'ils font le jour du sabbat ! Cela n'est pas permis. » Et Jésus leur dit : « N'avez-vous jamais lu ce que fit David, lorsqu'il fut dans le besoin et qu'il eut faim, lui-même et ceux qui l'accompagnaient ? Au temps du grand prêtre Abiatar, il entra dans la maison de Dieu et mangea les pains de l'offrande que nul n'a le droit de manger, sinon les prêtres, et il en donna aussi à ceux qui l'accompagnaient. » Il leur disait encore : « Le sabbat a été fait pour l'homme, et non pas l'homme pour le sabbat. Voilà pourquoi le Fils de l'homme est maître, même du sabbat. »

Méditation

La lettre qui tue

Ils ont raison, ces pharisiens. Ce n'est pourtant pas compliqué de s'organiser comme ils le font si bien. Il suffit de planifier et de prévoir de s'approvisionner avant le sabbat. Après, c'est trop tard. Il n'y a pas de plan B. Ceux qui suivent Jésus dans la pauvreté itinérante n'ont qu'à crever de faim. C'est la loi. Logique... Absurde, puisqu'elle va à l'encontre de l'esprit de la loi.

Comme le tentateur au désert, face à Jésus, les pharisiens brandissent l'Écriture, le cœur de l'Écriture qui est la Loi de Moïse. Comme au désert, Jésus leur rafraîchit la mémoire avec deux passages de la Bible. La Loi est au service de la vie. Ce message est inscrit au cœur de la loi elle-même depuis toute éternité. Jésus se battra toute sa vie pour le faire comprendre. Que l'on pense aux guérisons qu'il opère le jour du sabbat au grand dam des pharisiens. En réalité, Jésus ne vient pas relativiser la Loi, il vient nous en donner le souffle libérateur.

Traduction liturgique de la Bible : ©AELF - Paris - Tous droits réservés.

[Cliquez ici pour vous désabonner de Prier dans la ville](#)